

22-12-11 Finances – Tarifs

Révision des tarifs communaux – Année 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'actualisation des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023.

SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Tarifs 2023

Cantine et accueil périscolaire

CANTINE

Quotient familial	Prix du repas en euros
Personnel communal	5,90 €
Extérieurs	4,70 €
> 2000	4,70 €
De 1101 à 2000	4,40 €
De 701 à 1100	4,20 €
De 500 à 700	3,90 €
< 500	3,50 €

PANIERS REPAS : participation pour la surveillance des enfants amenant leurs paniers repas (allergie, etc...)

2,20 € pour les Mounards

3,30 € pour les extérieurs

Pénalité en cas de repas à la cantine non réservé ou lorsqu'un enfant est absent au repas : prix du repas 10 € (voir Règlement Intérieur)

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotient familial	Prix de la séance en euros
Extérieurs	3,30 €
> 2000	2,20 €
De 1101 à 2000	
De 701 à 1100	
De 500 à 700	
< 500	

CIMETIERE

Tarifs 2023

Concessions

Reprise 50 ans (prix au m²) 688 €

Pleine Terre 2 m²

15 ans 170 €

30 ans 338 €

50 ans 1 226 €

Pleine Terre 4m²

15 ans 360 €

30 ans 721 €

50 ans 2 894 €

Vacations funéraires police

Vacations funéraires crémation 20 €

Vacations funéraires absence famille 20 €

Caveaux modulaires 50 ans

Caveau 2 544 € HT (fournis
par la commune)

50 ans (3,75m²) 2 756 €

Colombarium

15 ans 760 €

Cavernes

15 ans 760 €

Caveaux pour les mort-nés

10 ans 122 €

CULTURE

Médiathèque Andrée CHAIZE

Tarifs 2023	Commune	extérieurs
- Tarif normal adulte	12 €	22 €
- 2 ^{ème} Adulte + 14 ans étudiants et demandeurs d'emploi	7 €	11 €
- Moins de 14 ans	1 €	5 €
-Enseignants extérieurs Collectivités extérieures et structures extérieures		25 €
- Personnel Communal de St-Priest	Gratuité	

- Structures publiques communales Gratuité
- Conteur bénévole de la Médiathèque Gratuité

- Amendes 2 € pour le lot de documents en retard
- Amendes 15 € détérioration ou perte Livre adulte, revue, livre jeunesse, BD, CD, partition
- Amendes 20 € détérioration ou perte DVD, livre-DVD
- Amendes 40 € détérioration ou perte DVD coffret
- Amendes 130 € détérioration ou perte liseuse

Ecole Municipale des Arts

Les tarifs pour l'année scolaire 2022 – 2023 ont été fixés en juillet 2022

Les tarifs pour l'année scolaire 2023 – 2024 seront fixés en juillet 2023

POLE ENFANCE JEUNESSE

Tarifs 2023

Cotisation annuelle : secteur jeunes

Jeunes fréquentant le secteur jeunes et/ou le conseil de jeunes : cotisation annuelle de 5 €. Dans le cadre des conventions de co-financements signées entre la CAF et la commune, des Prestations de Services Ordinaires sont versées par heure et par enfant lors de l'accueil des enfants. Pour les accueils de jeunes gratuits, une cotisation annuelle sans minimum de montant doit être demandée à chaque participant.

Ecole du Sport

Les tarifs pour l'année scolaire 2022 – 2023 ont été fixés en juillet 2022

Les tarifs pour l'année scolaire 2023 – 2024 seront fixés en juillet 2023

Tarifs du centre de loisirs :

	Quotient familial					
	<500		500 à 700		701-1100	
Nature des prestations	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur
Matin	1,40 €	1,40 €	2,00 €	2,30 €	3,06 €	4,43 €
Repas	2,00 €	2,00 €	2,80 €	3,30 €	3,51 €	4,32 €

Après-midi	1,60 €	1,60 €	2,40 €	2,70 €	3,51 €	4,90 €
-------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

	Quotient familial			
	1101-2000		> 2000	
Nature des prestations	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur
Matin	3,90 €	5,60 €	4,79 €	6,89 €
Repas	3,90 €	4,78 €	4,68 €	5,83 €
Après-midi	4,34 €	6,07 €	5,24 €	7,35 €

Le niveau de facturation dont doivent s'acquitter les familles ne pourra être inférieur à 30% des prestations pratiquées.

Familles nombreuses (à partir de 3 enfants régulièrement inscrits au centre de loisirs) :

« carte famille loisirs » : réduction de 10 % dès le 1^{er} enfant à valoir sur le prix de la demi-journée sans repas sur la même période d'activités. Elle offre également une réduction de 20 % sur les séjours dès le 1^{er} enfant dans la limite du prix plancher et inscrit sur un séjour dans une même période de vacances.

LUDOTHEQUE

Tarifs 2023

Tarifs d'adhésion annuelle :

- Tarif pour les familles mounardes (personnes résidant sur la commune)
→ **15 €** par famille (adhésion de la famille à la ludothèque)
- Tarif pour les familles extérieures
→ **25 €** par famille (adhésion de la famille à la ludothèque)
- Tarifs pour les collectivités mounardes (crèche, RAM, écoles, EMA, maisons de retraite,...)
→ **Gratuité**

En cas de retard, une indemnité de **2 euros** par semaine sera demandée à l'emprunteur.

TARIFS VOIRIE

Redevance d'occupation de la voie publique

Matériel roulant :

- Droit forfaitaire d'occupation : 20 € par jour

Matériel non roulant :

- Droits variables par mètre linéaire en fonction de la durée d'occupation :

- jusqu'à 7 jours inclus : 7 € par jour et par ml
- du 8^{ième} jour au 30^{ième} jour inclus 5 € par jour et par ml
- à partir du 31^{ième} jour 4 € par jour et par ml

Terrasse (bars, restaurants) 200 € forfait annuel

Consommation électrique

Compteur zone de la Doa

- Droit de raccordement : 176 € par quinzaine
- Consommation : 0.165 €/kWh

Compteur forain place JB Per

- Droit de raccordement : 2.75 € par jour
- Consommation : 0,088 €/kWh

LOCATION DE SALLES TARIFS 2023

SALLES	NEC	ESPACE LOISIR	VILLA ST MICHEL	CLOS BAYARD	L'ATELIER	LE GRAIN D'ORGE (12 H – 19 H 30)
Association St-Priest	1 ^{ère} fois gratuite 390 €	1 ^{ère} fois gratuite 280 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit ● ●	Gratuit ● ●
Association extérieure	500 €	400 €	400 €			
Entreprise St-Priest	500 €	1 ^{ère} fois gratuite 400 €	1 ^{ère} fois gratuite 370 €		1 ^{ère} fois gratuite 170 € ● ●	1 ^{ère} fois gratuite 170 € ● ●
Entreprise extérieure	1200 €	1 000 €	500 €			
Causes humanitaires et actions caritatives	Cas par cas	Cas par cas	Cas par cas		Cas par cas	Cas par cas
Réunions de copropriétés SPJ Vin d'honneur, Mariage Obsèques Habitant St-Priest Agent communal			200 € ●	200 € (pas obsèques)	60 € ● (pas obsèques)	60 € ● (pas obsèques)

Vin d'Honneur Mariage Extérieur			320 €			
Réception, Repas, Anniversaire Habitant St-Priest Agent communal			12H-18h 18 h-24h 240 €		12H-18h 18 h-24h 130 €	130 €
Caution	2000 €	2000 €	1000 €	500 €	1000 €	1000 €
Pénalités en cas de déclenchement de l'alarme et d'intervention payante de MADAY	45,60 €	45,60 €	45,60 €	45,60 €	45,60 €	45,60 €

- Mariage civil ou religieux célébré à Saint-Priest en Jarez /ou un des futurs mariés ou un des parents d'un futur marié domicilié à Saint-Priest en Jarez
- Le demandeur doit habiter Saint-Priest en Jarez. Entreprises de Saint-Priest en Jarez : une première location de salle est gratuite

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs pour l'année 2023 et dit qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 13 décembre 2022

Le Maire,
Christian SERVANT

La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 12 décembre 2022

22-12-11 Finances – Tarifs

Révision des tarifs communaux – Année 2023

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - JOLY Florence - LAFON Lise RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. BOUGAULT à Mme GEUSENS
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. BRUNEAU
Mme LAFON à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :